

LES SERMONS DE SEYDINA LIMAMOU LAYE AL MAHDIYOU 5

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

A Lui seul toutes les louanges. Lui qui n'a point d'associé ;bénédiction et paix sur Seydina Muhammad qui est son serviteur et son Envoyé.

C'est Limamou Lahi, l' élu, le saint maître des créatures (saydil à lamîna), qui adresse à tous les musulmans, hommes et femmes, qui ont quitté leur foyer pour servir Dieu et son Envoyé, ses salutations : que la paix et la clémence de Dieu, ainsi que sa bénédiction, soient avec vous et vos familles.

Ce sermon a pour but de vous avertir sur ce qui dans vos rassemblements est nuisible aux uns et inutile à ceux qui se rassemblent. Il s'agit des assemblées qui se constituent à l'occasion des funérailles. Sachez que les cérémonies de funérailles (telles qu'elles sont pratiquées maintenant) ne sont pas licites. Elles sont interdites par le droit musulman. Méfiez-vous de ces rassemblements.

Après l'enterrement du défunt, et le retour de ceux qui étaient allés l'accompagner, et après avoir présenté vos condoléances à la famille du défunt et aux parents, dispersez-vous et retournez chez vous. Celui qui, étant venu, a présenté ses condoléances puis, sans s'asseoir, est rentré chez lui, reçoit plus de bénédiction de Dieu que celui qui a présenté ses condoléances puis est resté assis. Celui qui, après avoir présenté ses condoléances, s'est assis, puis est rentré chez lui, reçoit plus de bénédiction que celui qui a présenté ses condoléances, est resté assis et a bu. Celui qui a présenté ses condoléances puis est resté assis et a bu, puis est rentré chez lui reçoit plus de bénédiction que celui qui a présenté ses condoléances, est resté assis, a bu et mangé. Celui qui a présenté ses condoléances est resté assis, a bu et mangé reçoit plus de bénédiction que celui qui est resté un, deux ou trois jours chez le défunt. Sachez qu'il est possible que les aliments servis dans ces cérémonies de funérailles ne soient pas sains, dans la mesure où ils peuvent provenir d'un mélange de biens honnêtement acquis et de biens mal acquis. En effet certains parents du défunt iront chercher le montant de leur participation alors qu'ils n'en ont pas les moyens, mais ils le feront par pudeur ou par crainte d'être vilipendés, et ils peuvent l'acquérir de manière illicite ou obscure. La cause de cela est le fait que certains individus dénigrent ceux qui n'apportent pas leur offrande, ou ceux qui n'assistent pas aux funérailles. Ils disent : un tel n'est pas venu, ou je n'ai pas vu un tel, ou un tel est venu mais il

n'a rien donné, ou un tel ceci ou cela. Ce n'est pas joli, et ça n'a rien à voir avec l'Islam c'est la médisance, c'est un tort.

Sachez ô croyants que la médisance est prohibée. Ne vous entraidez pas dans la pratique de la médisance, du mensonge, du mouchardage ou lorsqu'il s'agit de vous avilir les uns les autres.

Ne vous rassemblez pas chez le défunt après le retour de ceux qui étaient allés l'accompagner. Que celui qui veut faire une aumône pour le défunt plonge son coeur dans le recueillement, qu'il se fasse humble s'adressant à Dieu, gloire à Lui, pour implorer en sa faveur le pardon et la clémence de Dieu, qu'il le fasse chez lui (et non chez le défunt).

Je vous recommande d'accomplir avec dévotion les commandements de Dieu et de son Envoyé. Ne vous attachez pas trop à ce bas monde et à ce qu'il contient, car c'est du néant. Laissez-le derrière vous. Soyez parmi ceux qui pratiquent sainement, en vue de Dieu et de son Envoyé. Ne soyez pas parmi ceux qui mettent de la négligence dans l'obéissance à Dieu et à son Envoyé, et qui négligent de conseiller le bien. Ceux qui conseillent le bien en vue de Dieu, et ceux qui suivent ces conseils conformes à ce que Dieu ordonne seront à l'ombre du trône de Dieu le jour du jugement dernier.

Que celui qui aura lu ce message le transmette à tous les musulmans, hommes et femmes, et leur transmette mes salutations, abondamment.

Que Dieu vous rende droits, qu'Il vous maintienne dans la paix, qu'Il assure votre sécurité - Amen.

Bénédictio de Dieu et paix sur Muhammad et ses proches.